

APPEL D'OFFRES POUR EXPERTISE D'AUDIT EXTERNE **N°FSC/AUDIT/002**

CHRISTIAN AID est une Organisation Non Gouvernementale Britannique créée par 40 Eglises Britanniques à la fin de la deuxième guerre mondiale. Elle n'est pas opérationnelle, mais travaille à travers les ONG locales dans le développement et les urgences.

En RDC, Christian Aid a commencé les activités dès le début des années 80 et travaille actuellement avec une trentaine de partenaires, églises ou ONG dans les domaines de la sécurité de vie, la bonne gouvernance, la justice économique et la lutte contre le VIH/SIDA.

C'est dans ce cadre précis qu'elle voudrait, ensemble avec ses partenaires, organiser des audits externes des micro-projets de niveau local à partir de ce mois d'Août 2012.

Les détails des termes de référence de cet audit externe, comment il se fera et qualités requises pour les auditeurs ainsi que d'autres informations nécessaires à cet exercice sont fournis dans l'annexe-A ci-dessous attaché.

Cet audit se fera en regroupement de ces projets à **partir de Kindu**, notre bureau local, dans la province de Maniema. La liste de ces micro-projets est fournie par l'annexe-B ci-dessous attaché.

Ainsi les cabinets intéressés par cet avis d'appel d'offres devront faire ce qui suit :

1. Déposer les propositions sous plis fermés marquées offre technique et offre financière portant la mention: « **Appel d'offres pour expertise d'audit externe N°FSC/AUDIT/002** » au plu tard **17/08/2012 à 16h30** à l'une des adresses suivantes :
 - a) Adresse physique : **Bureau Christian Aid sise 1398, Av. Commerce, Quartier Golf Commune de la Gombe Tél. : +243(0)970009181 ;**
 - b) Adresse électronique : **recrutement@fsc-rdc.org.**
2. Votre offre doit contenir les informations essentielles notamment :
 - a) Copie d'agrément de la maison d'audit ou auditeurs et évidence d'appartenance tant que membre de la fédération internationale des comptables/auditeurs certifiés.
 - b) Les coûts détaillés des services que vous proposez sur base des précisions
3. Tout renseignement complémentaire peut être obtenu en écrivant à l'adresse suivante : **recrutement@fsc-rdc.org**

Voici en annexe :

- a) Les Termes de Référence pour ces audits externes des projets (Annexe A) ;
- b) La liste de détails relatifs aux projets existants (Annexe B).

ANNEXE A

AUDIT EXTERNE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE DE NIVEAU LOCAL TERMES DE REFERENCE

=====

1. Fond de programme

Le fonds de la société civile pour la bonne gouvernance est un mécanisme indépendant pour soutenir la société civile en contribuant à renforcer la voix citoyenne ainsi que la redévabilité des gouvernants.

Elle procède par :

- (i) Un mécanisme compétitif de formation des projets en ouvrant la voie aux Soumissions des idées des projets par les organisations de la société civile en rapport avec les thématiques proposées ;
- (ii) Un mécanisme de renforcement des capacités de ces organisations de la société civile au travers des cours, sessions de formation, consultations et accompagnements, tant pour celles qui sont financées que pour celles qui ne le sont pas.
- (iii) Un système basé sur l'apprentissage et le partage des leçons apprises et information en rapport avec le travail de ces organisations.

Le Fonds de la Société Civile pour la bonne gouvernance est géré en consortium par quatre ONG Internationales dont Christian Aid qui en assure la coordination et qui est redevable vis-à-vis des bailleurs.

2. Structure du programme et Spécification du Champs de travail

A. Structure de programme

Le bureau national de Fonds de la Société Civile pour la bonne gouvernance est établi à Kinshasa sur avenue du commerce au numéro 1398 avec des bureaux provinciaux respectivement à Bukavu, Kindu, Lubumbashi, Mbandaka et Kananga.

Il gère des partenaires exécutant des projets de niveau national ou stratégique, provincial et local selon l'envergure géographique d'action de chacun.

Les projets de niveau local s'exécutent sur une période maximale de six à douze mois avec un financement allant de 5.000 à 10.000 USD \$

B. Spécification du Champs de travail

Les projets de niveau local seront audités par regroupement régional en une seule unité et audités à partir d'un centre d'audit généralement placé soit dans le sein du

bureau provincial du Fonds de la Société Civile soit dans un endroit convenu pour les endroits sans représentation provinciale.

Cependant bien que l'opinion d'audit de ces projets de niveau local soit globale, les rapports de certification seront séparés et spécifiques et devant en même temps faire l'état des problèmes spécifiques rencontrés dans chacun de ces micro-projets.

3. Objectif et Opinion de l'audit

L'objectif de l'audit sera d'exprimer une opinion, en accord avec les standards internationaux d'audit généralement acceptés, sur la gestion des fonds mis à la disposition de l'organisation de la société civile telle que convenu dans l'accord de partenariat conjointement signé par les parties. C'est-à-dire que le rapport d'audit doit fournir les assurances sur les fonds versés que ces fonds, soit qu'ils ont été utilisés seulement pour les buts du programme, selon les conditions de DFID et de l'Accord de partenariat signé entre parties', soit qu'ils n'ont pas été utilisés dans ce sens, ce qui entrainera une analyse croisée des dépenses et des activités réalisées.

Ainsi cette opinion devra porter sur :

- ❖ La certification de l'état des dépenses-rapport combiné de dépenses (CDR) ;
- ❖ La certification de l'état de l'actif et de l'équipement ;
- ❖ Certification de l'état de trésorerie ;

Il est à noter que chaque certification devra être faite par rapport aux objectifs assignés à ladite organisation de la société civile.

4. Portée de l'audit

L'audit portera sur :

- Les fonds reçus par l'organisation depuis la date de signature des accords jusqu'au temps de l'audit;
- Le respect des exigences dans le rapportage, information financière au représentant du bailleur,
- Le respect des termes de l'accord ainsi que l'état d'éligibilité des dépenses, des règles et critères d'intérêt, tout autre revenu ou usage du taux de change.
- Le respect des exigences du contrôle interne ;
- Toute autre analyse que l'auditeur trouverait utile pour atteindre le but convenu ci-haut.

5. Période de l'audit

La période de l'audit débutera la semaine qui suit la soumission au bureau national du Fonds de la Société Civile des derniers rapports financiers et narratifs et prendra plus ou moins quinze jours ouvrables de travail.

6. Rapportage et lettre de gestion.

En plus des rapports de contrôle annuel, l'auditeur préparera des lettres de gestion sur l'accomplissement de ses revues annuelles avec des commentaires et des observations sur les enregistrements statistiques, les systèmes et les commandes qui ont été examinés pendant l'audit.

L'auditeur devra soumettre ses rapports en deux exemplaires originaux dont un au Directeur de Christian Aid, Un au Directeur du Fonds.

Ses rapports seront attendus cinq jours ouvrables après la fin de l'audit de l'organisation concernée.

7. Exigence de la maison d'audit

L'auditeur ainsi que sa maison devront être membres de la fédération internationale des comptables certifiés détenant par-dessus tout un certificat de pratique qui soit valide.

Il est donc attendu que les auditeurs placés pour ce travail soient compétents avec expérience d'audit des organisations de même taille que celles proposées à l'audit.

Il est interdit à la maison d'audit de sous-traiter tout ou une partie de travail d'audit à une autre maison d'audit et cela constituerait un motif valable de rupture de contrat.

8. Accès aux documents

L'auditeur aura accès à tous les documents, rapports et archives en rapport avec la nature des fonds sous gestion. Toutefois, il est tenu à la confidentialité des informations s'y trouvant.

9. Mécanismes de surveillance d'exécution

Après que le rapport d'audit ait été reçu, Christian Aid a le droit de bloquer le paiement au cas où après analyse du rapport, il s'avère que son contenu n'est pas conforme au mandat et au contrat signé entre les parties et cela jusqu'à ce qu'il en obtienne satisfaction.

10. Résiliation

La résiliation du contrat avec les auditeurs peut se faire avec effet immédiat dans les cas suivants:

- ❖ Par la démission des auditeurs.
- ❖ Par la dissolution de la société d'audit.
- ❖ Par l'annulation de l'enregistrement de la fédération Internationale des comptables (IFAC) où on constate que l'équipe d'audit n'a pas appliqué la diligence tout en

exécutant l'audit ou que l'audit n'est pas exécuté selon les normes d'audit et d'assurance promulguées par la fédération.

- ❖ L'auditeur principal ou l'un de ses mandatés a failli dans l'exercice de la déontologie professionnelle soit dans la gestion de confidentialité des informations lui communiquées ou toute autre conduite de nature à apporter atteinte à l'image de l'autre partie.
- ❖ Incapacité d'exécuter l'audit externe.

ANNEXE B

INFORMATION SUR LES PROJETS LOCAUX A AUDITER							
N°	NIVEAU DU PROJET	PROVINCE NAME	LIEU DE TENUE DE COMPTABILITE	LIEU D'EXECUTION DES ACTIVITES	NOM DU PARTENAIRE	INTITULE DU PROJET	MONTANT ALLOUE (\$ USD)
MANIEMA							
1	Micro	MANIEMA	Pangi	Pangi	REPADI	Action intégrée d'éducation civique et formation des acteurs locaux sur le processus de décentralisation et la bonne gouvernance	9666,00
2	Micro	MANIEMA	Kailo	Kailo	DYCODEBA	Plaidoyer en faveur des peuples autochtones pygmées pour lutter contre leur marginalisation et susciter leur cohabitation avec les bantous pour une participation à la vie socio-économique dans la gouvernance de la collectivité secteur de Balanga	9526,00
3	Micro	MANIEMA	Kibombo	Kibombo	AMALA	Formation des femmes leaders en droits et devoirs civiques en ce qui concerne les droits politiques et socio-économiques pour la bonne gouvernance locale	8410,00
4	Micro	MANIEMA	Kasongo	Kasongo	AMBWEBU	Plaidoyer pour la participation de la femme à la vie économique-politique dans le Territoire de Kasongo	8583,00
5	Micro	MANIEMA	Kindu	Kindu	DEBORA	Gestion participative et transparente des recettes publiques générées par la Commune urbano-rurale de Mikelenge	8577,00
6	Micro	MANIEMA	Kailo	Kailo	WATU	Appui à l'élaboration du budget citoyen et pro-genre local dans la collectivité chefferie de Bangengele	8448,00
7	Micro	MANIEMA	Kabambare	Kabambare	CEPAC	Appui au renforcement de la bonne gouvernance à travers un dialogue inter-actif des acteurs au développement du secteur de BB WAMAZA en territoire de Kabambare	9000,00